

SERVICE HABITAT

- 1^{ère} demande Renouvellement Modification

Ouverture au public :

le Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi
de 9h à 12h30 / 14h à 17h30
Au 2 Passage Carter
77600 Bussy Saint-Georges

Pour tout envoi courrier :

Mairie de Bussy Saint-Georges
Service Habitat
Place de la mairie
77600 Bussy Saint-Georges

Permanence téléphonique :

du lundi au vendredi au 01 64 66 61 92

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

UNE PREMIERE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL LES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR SONT :

- Formulaire CERFA 14069*02, **vosre demande doit être correctement et intégralement remplie, au stylo noir.**
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du titre de séjour, passeport en cours de validation du demandeur et du co-demandeur.

Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

UN RENOUELEMENT / UNE MODIFICATION LES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR SONT :

- Formulaire CERFA 14069*02, **vosre demande doit être correctement et intégralement remplie, au stylo noir.**
- Aucune pièce obligatoire à fournir.

Les demandes doivent être renouvelées tous les ans sous peine de radiation

- **Le renouvellement de la demande de logement ne peut être fait que 1 mois avant la date anniversaire.**
- **Une modification de vosre dossier ne renouvelle pas la demande de logement social**

Pièces justificatives à fournir

1. SITUATION ECONOMIQUE

- Vosre avis d'imposition en cours de validité N-1.
- Si vous êtes salarié (e) : vosre contrat de travail et le dernier bulletin de salaire
- Si vous êtes au chômage : notification du Pôle Emploi et le justificatif de versement des indemnités.
- Si vous êtes retraité (e) : justificatif de la retraite
- Si vous êtes en accident de travail : justificatif de versement de l'assurance maladie
- Si vous êtes artisan, commerçant, travailleur indépendant : bilan ou forfait
- Pour chaque personne, une attestation sur l'honneur pour les personnes n'ayant pas de revenu

2. SITUATION LOCATIVE

- Si vous êtes locataire : vosre dernière quittance de loyer revêtu de la mention « est à jour dans ses paiements »
- Si vous êtes hébergé (e) : la dernière quittance de loyer de la personne qui vous héberge, une attestation d'hébergement, pièce d'identité de l'hébergeant
- Si vous êtes propriétaire : compromis de vente du bien ou en cas de séparation attestation de la banque du rachat du bien par l'autre conjoint.

3. SITUATION SOCIALE

- Si vous êtes divorcé (es) : copie du jugement de divorce mentionnant le montant de la pension ainsi que le droit de garde
- Si le jugement n'est pas prononcé : l'ordonnance de non conciliation
- Si vous êtes enceinte : justificatif de grossesse

4. SI VOUS AVEZ DES ENFANTS OU PERCEVEZ UNE ALLOCATION

- Si vous avez des enfants à charges : livret de famille à jour (parents et enfants) ou acte de naissance des enfants
- Notification de paiement des allocations familiales

5. EN CAS DE PRESENCE AU FOYER D'UNE PERSONNE HANDICAPEE

- Carte d'invalidité et justificatif de l'Allocation Adulte Handicapé